



AVIS DE COURSE

**Régate de Bassin Espoirs SNO
Inter série Dériveur
420 Ilca 4 6 7 et autres**

Samedi 28 SEPTEMBRE 2024

**Grade 5B
Organiser par :
SNO - Sport Nautique de l'Ouest**

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Préambule

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1** - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.3** - les règlements fédéraux

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1** Les IC seront disponibles avant 12hr00 le **vendredi 27 septembre 2024** sur la page du site du club.
- 2.2** Les IC seront affichées selon la prescription fédérale
- 2.3** Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante :

[Lien vers tableau officiel :](https://www.snonantes.fr/event-details/regate-de-bassin-28-septembre-2024)
28 septembre 2024 : [https://www.snonantes.fr/event-details/regate-de-bassin-](https://www.snonantes.fr/event-details/regate-de-bassin-28-septembre-2024)

3 COMMUNICATION

3.1 Le tableau officiel d'information sera au club house.

3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux en inter-série dériveurs.

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

4.2.1

a. Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FF Voile, la licence Club FF Voile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FF Voile :

- La licence Club FF Voile mention « compétition » valide
Où
- La licence Club FF Voile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FF Voile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

c. une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

4.3 Les bateaux admissibles peuvent se préinscrire en remplissant le formulaire de préinscription en ligne avant **le 28 septembre 2024**.

4.4 Les bateaux peuvent se préinscrire en ligne avec le lien suivant :

[Lien vers formulaire de préinscription](#)

https://inscription-regate.snonantes.fr/index.php?ris_reg_id=37

4.5 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription jusqu'au 28 septembre 2024
<i>Toutes les classes</i>	<i>Gratuit</i>

8 PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription :

Date	De	À
<i>28 SEPTEMBRE 2024</i>	<i>13 h</i>	<i>13h30</i>

8.4

Nombre de courses :

Classe	Nombre
<i>Toutes les classes</i>	<i>Courses à suivre</i>

8.5 L'heure du signal d'avertissement de la première course du **samedi 28 SEPTEMBRE** est prévue à **14h00**.

8.6 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après **16h30**.

11 LIEU

11.1 L'Annexe 1 à l'AC fournit le plan du lieu de l'épreuve.

11.2 L'Annexe 2 à l'AC indique l'emplacement de la zone de course.

12 LES PARCOURS

Les parcours sont de type construit, ils sont consultables dans les annexes des IC

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 CLASSEMENT

14.1 Le système de classement est le suivant : Système de point a Minima

14.2 **1 course** validée est nécessaire pour valider la compétition.

14.3 a) Quand moins de **3 courses** ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand **4 courses** ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

18 PROTECTION DES DONNÉES

18.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

20 PRIX

Les prix seront distribués comme suit à la discrétion du club

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter le club par téléphone ou par email :

Sport Nautique de L'ouest :

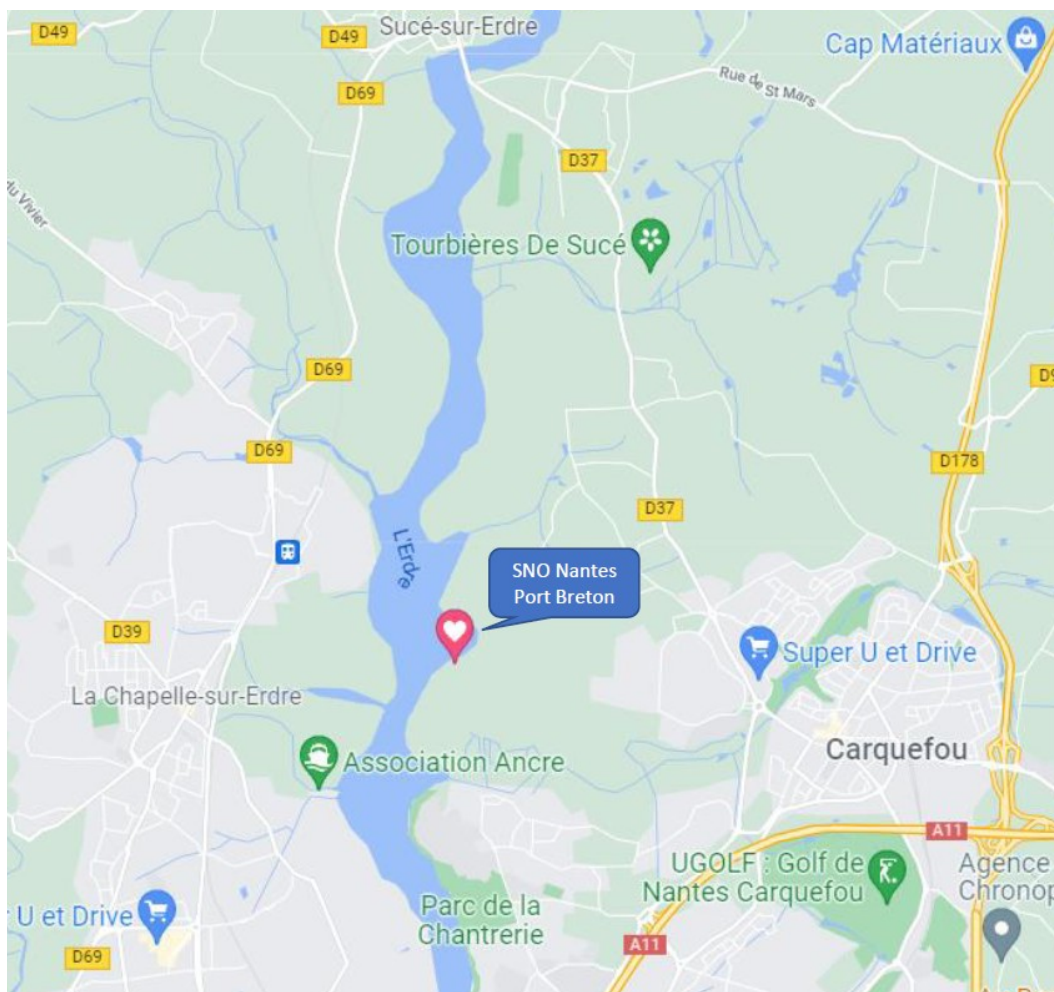
Tél : 02 40 50 81 51

Email : Info@snonantes.fr

ANNEXE 1

ZONE DE COURSES

- **Port Breton**



ANNEXE 2 **PARCOURS**

PARCOURS BANANE

Départ, bouées 1 2 3 1 2 D arrivée

Bouées à laisser à bâbord

